

DEMANDE DE GABION SANS AFFECTATION (G.S.A.), SAISON 2018 - 2019

Nom..... Prénom.....
adresse..... tél /port.....
code postal..... Ville E Mail.....
nouveau chasseur [oui] [non] N° permis de chasser.....
G.S.A. depuis..... autre chasse..... N° validation 2018-2019.....

Je sollicite de l'A.C.G.E.I.V. / D.P.M, une carte de sociétaire GABION SANS AFFECTATION (G.S.A.) pour l'année : 2018 / 2019

En cas d'agrément, **je m'engage à observer SANS RESERVE les statuts et le règlement** particulier de l'Association que je déclare bien connaître, en particulier :

- Chaque adhérent à l'ACGEIV certifie sur l'honneur être en possession de son permis de chasser validé pour la saison en cours, être exempt de condamnations pour infraction de chasse réprimées au minimum par une contravention de la 4^{ème} classe, depuis moins de 5 ans et avoir souscrit un contrat d'assurance en R.C. couvrant les risques liés à la pratique de la chasse
- la carte de sociétaire (annuelle et nominative) ne pouvant être ni prêtée, ni cédée
- le respect des espèces protégées (pas de tir avant identification)
- l'interdiction d'utiliser des munitions chargées de grenailles de plomb sur le territoire de l'association
- l'interdiction de commercialiser du gibier
- la tenue du carnet de bord : tableau de la nuit ; nom des participants avec ou sans fusil
- l'invitation interdite pour les chasseurs étrangers à l'association ; chaque invitant en sera tenu pour responsable
- l'interdiction de stationner les véhicules sur la digue (autorisée sur les chemins d'accès à la digue au droit de celle-ci, côté sud (DDE 3/6/84),
- l'interdiction de circuler sur le domaine public maritime, (Art L 321-9 et L 362-1 du code de l'environnement).

Cette carte GABION SANS AFFECTATION (G S A.) me permet d'être dans une situation régulière (Art. 27) pour «accompagner occasionnellement» un titulaire des 18 gabions qui aurait obligatoirement obtenu l'accord de(s) (l') autre(s) titulaire(s) de cette même nuit et celui du responsable, à qui cependant, je n'aurai à régler aucune participation aux frais d'exploitation.

Je m'engage également à respecter les consignes du responsable du gabion dans lequel je serai invité.

L'obtention de cette carte gabion sans affectation (GSA) ne permettra pas d'exiger de l'association d'être titulaire par la suite.

L' A.C.G.E.I.V. et le responsable dégagent toute responsabilité des accidents ou incidents pouvant survenir aux occupants pendant l'utilisation du local : accès capot, échelle, gaz, armes, munitions, etc...

Dans le cas de non observation, la carte annuelle pourra ne pas être renouvelée.

Saison **2018 / 2019**

montant de la carte : **145 €**

Le responsable de la C^{ion} Gabion
lu et approuvé

Le demandeur
lu et approuvé

réserve au contrôle

Carte payée le :

Par espèces { }
chèque { }

N° de la carte année en cours :

Banque : :

N° du chèque :